

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY  
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIREArrêté n° 180portant permission de voirie et réglementation stationnement circulation*Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 7 octobre 2022 formulée par l'entreprise SOTRANASA, sise à Perpignan (66), représentée par Mme Mélissa VARANDA, souhaitant effectuer une ouverture de fouille sous chaussée pour réparations de conduites Orange hors d'usages, place des Micocouliers ;

Considérant la sécurité des automobilistes et piétons pendant les travaux ;

ARRETE**Article 1 :** A compter du 31 octobre 2022 et dans un délai maximal de 15 jours, l'entreprise SOTRANASA est autorisée à effectuer les travaux sus-nommés.

La zone des travaux sera restreinte sur demi-chaussée.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par le pétitionnaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.**Article 3 :** Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire. La chaussée sera remise en parfait état.**Article 4 :** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.**Article 5 :** Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 19 octobre 2022.

Affiché le 19/10/2022

Publication au registre le 19/10/2022

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE.